

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Autorisation au maire de donner procuration pour une réitération		<u>SEANCE DU 15.02.2024</u>
Date de convocation : 08.02.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. C.GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. <u>Secrétaire de séance</u> : M. VUILLERMOZ
Date d'affichage : 08.02.2024	Présents : 9 Votants : 9	
N° Délibération 01247.2024.02.012	Pouvoirs : 0	

OBJET : URBANISME : Autorisation au maire de donner procuration à Maître RODRIGUES pour une réitération de convention de servitude de passage avec ENEDIS.

Le maire rappelle au conseil qu'une convention de servitude avec ENEDIS a été approuvée au conseil de juin 2022, délibération n° 01247.2022.6.10.51. Cette convention répond aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle section B n° 0678.

ENEDIS souhaite que cette convention soit répétée devant notaire dans un souci de sécurité juridique.

Aux fins de signature de l'acte nécessaire, Mme le maire propose de se faire représenter par procuration (ci- après « MANDAT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci -après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge e toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.
- Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDAT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Entendu l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 001-210102471-20240216-202402012-DE



Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 9
DELIBERATION N°01247.2024.02.012

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET